

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Subvention exceptionnelle attribuée à l'Association Sportive du Collège Sixdenier relative à sa demande de participation aux déplacements de sa section ski vers les lieux de pratique du ski de fond

Séance du 30 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre à dix-huit heures et quarante minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés avec pouvoir qui ne peut être engagé : 1

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

FORAY Gaëlle
LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 22 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés dont 1 qui ne pouvant être engagé, soit 26 votants.

VU la demande de participation aux déplacements vers les lieux de pratique du ski dans le cadre de l'Association Sportive du Collège Sixdenier reçue le 16 septembre 2024

Monsieur le Maire informe que l'Association Sportive du Collège SIXDENIER sollicite une contribution financière pour financer les déplacements de ses adhérents vers les lieux de pratique de ski de fond.

Cette aide serait proportionnelle au nombre d'inscrits dans chaque commune et s'élèverait à la somme de 88.80 € par élève, selon les éléments chiffrés suivants :

- 33 élèves au total
- 10 séances au coût unitaire de 155 € à la piste des Plans d'Hotonnes, soit 1550 €

- 6 séances au coût unitaire de 110 € à la station de ski de La Praille, soit 660 €
- 4 séances au coût unitaire de 180 € à la station La Cuaz, soit 720 €

Ce qui représente un coût financier global de 2 930 € (88,80 € par élève) pour la période automnale et hivernale 2024/2025.

Sur les 33 jeunes concernés par la section ski de fond, 18 jeunes résident sur la commune Plateau d'Hauteville.

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la commission AFFAIRES SCOLAIRES JEUNESSE du 15 octobre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir le transport des séances de la section ski de fond assuré par l'Association Sportive du Collège SIXDENIER, au prorata du nombre de jeunes résidant sur la commune, soit :

88,80 € x 18 jeunes = 1 598,40 €.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Collège SIXDENIER à hauteur de 1 598,40 €, correspondant à la participation aux déplacements vers les lieux de pratique du ski de fond de la section ski de l'Association Sportive du Collège Sixdenier, au prorata du nombre de jeunes résidant sur la commune, soit 88,80 € x 18 jeunes.
- **INSCRIT** la dépense au compte 6574.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 18/11/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20241030-DE-2024-10-01-DE
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024